

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

DATE DE CONVOCATION: 21 MAI 2016

Présents: MME CHABANT E – MM. RICHIN – VERONNET –
MME BILLEGA – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – MM.PERREAUT
– RONDIER.

Excusée: MME LHUISSIER.

Secrétaire: M. RONDIER Sébastien.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

Mme Nicole BILLEGA donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2016:

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le compte rendu de la dernière séance .

Projet de périmètre de la Communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de Bourganeuf/Royère de Vassivière, de Creuse Grand Sud et de la CIATE.:

Mme Le Maire rappelle que par arrêté en date du 4 mai 2016, notifié le **10 mai 2016** à la commune de Saint-Alpinien, Monsieur le Préfet de la Creuse a établi le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des Communautés de communes précitées, soit un EPCI regroupant 73 communes,

A compter de cette notification, le Conseil municipal dispose de soixante-quinze jours pour se prononcer sur le périmètre de son futur EPCI.

Au final, sous réserve de l'achèvement des procédures de consultation , Monsieur le Préfet de la Creuse prononcera la fusion, par décision motivée, après avis de la CDCI .

Madame le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI)

- Tel qu'arrêté par Monsieur le Préfet de la Creuse en date du 4 mai 2016.
- Issu de la fusion des Communautés de communes de Bourganeuf/Royère de Vassivière, de Creuse Grand Sud et de la CIATE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE:**

- **4 VOIX POUR** (MME CHABANT Évelyne, M. VERONNET Jean-Luc, Mme CHABANT Agnès et M. PERREAUT François).
- **4 VOIX CONTRE** (M. RICHIN Joël, Mme BILLEGA Nicole, MM. ALLOCHON Bernard et RONDIER Sébastien).

Redevance France Télécom 2016:

La redevance pour occupation du domaine public par France Telecom s'élève à 993,54€ pour l'année 2016.

Vente partielle Biens de Sections « La Chaumette » suite à consultation des sectionnaires:

Lors du conseil municipal du 1er avril 2016, les élus avaient donné leur accord de principe à Madame Élodie FAURE, concernant sa demande d'acquisition d'une partie d'un terrain sectionnaire situé à «La Chaumette»

Comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, l'avis des sectionnaires de ce lieu dit a été sollicité afin que le conseil se prononce définitivement.

Ceux-ci étant tous favorables, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, acceptent la vente. Un géomètre va être désigné afin d'effectuer le bornage du terrain pour en fixer le tarif. Madame Élodie FAURE aura à sa charge tous les frais se rapportant à cette vente.

Questions diverses:

Monsieur Joël RICHIN, rappelle que suite à un contrôle effectué par Madame LAMBERT, ...service sanitaire, il a été notifié que le plafond de la cuisine de la cantine avait besoin d'être rénové. Monsieur Bernard ALLOCHON va demander un devis rapidement, afin que les travaux puissent être effectués pendant les vacances scolaires.

Un réfrigérateur défectueux va également être remplacé afin que les normes sanitaires soient respectées.